Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_137-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juillet deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi vingt-et-un juillet deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (18) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE.

Représentés (4) : Armelle NOEL pouvoir à François LAMALLE, Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Gabin JUBAULT pouvoir à Armelle NOEL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE pouvoir à Françoise RIOU, Muriel CARUHEL pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absent (1) : Gabin JUBAULT.

Madame Laurène BASLE a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Geneviève DEMUYDT, Responsable Finance, Commande publique.

Délibération n°137-2026
Personnel communal : création de postes contractuels pour les services périscolaires 2026-2027

Rapporteur : Bertrand ROBINET

L'organisation des services périscolaires implique le renfort d'agents contractuels sur les postes d'animateurs et d'ATSEM titulaires afin de maintenir un service de qualité et adapté en nombre aux effectifs accueillis.

Pour atteindre cet objectif, il est donc proposé de créer les 3 postes suivants :

- Deux postes à 32/35ème du 1er septembre 2026 au 02 juillet 2027 pour le restaurant scolaire (surveillance cour et repas), l'ALSH (mercredi et petites vacances) et la garderie.
- Un poste à 35/35ème pour assurer les missions d'ATSEM du 24 août 2026 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (2 abstentions : Françoise RIOU, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE)

- ***CREE*** *les postes ci-dessous :*

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260727-2026_137-DE

- *2 postes à 32/35ème du 1er septembre 2026 au 02 juillet 2027 pour le restaurant scolaire (surveillance cour et repas), l'ALSH (mercredi et petites vacances) et la garderie.*
- *Un poste à 35/35ème pour assurer les missions d'ATSEM du 24 août 2026 au 31 décembre 2026.*

➢ ***PRECISE*** *que la rémunération sera basée sur l'indice de début de la fonction publique territoriale ;*

➢ ***DIT*** *que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;*

➢ ***AUTORISE*** *le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à la présente décision.*

➢

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)